

La démission de l'État conduit à l'humiliation et à la soumission de la France



On se souvient de l'évocation par le Président François Mitterrand, il y a plus de trente ans, de « la force injuste de la loi ». On se souvient également de la scandaleuse affaire Leonarda, plus récente, gérée de façon calamiteuse par le Président François Hollande, incapable de prendre une décision d'autorité, sans parler de l'affaire Théo qui a jeté le discrédit sur la fonction qu'il occupait. Aujourd'hui, l'affaire Adama Traoré, d'une nature autrement plus périlleuse et pernicieuse car elle met en danger mortel l'état de droit qui régit notre société, pourrait constituer pour le Président Emmanuel Macron une épreuve de laquelle il pourrait ne pas se relever.

C'est probablement le silence coupable du pouvoir politique face au déchaînement de haine et des comportements hors-la-loi poussant à la violence qui a conduit le directeur général de

la gendarmerie à exprimer son soutien total aux gendarmes impliqués dans l'arrestation mouvementée d'Adama Traoré. Sans se livrer à un quelconque commentaire sur les développements de l'enquête judiciaire en cours d'instruction, il a cependant tenu à

rappeler la nécessité de respecter la présomption d'innocence et le fait que l'intervention a été menée dans un cadre légitime et sous la direction des magistrats. Enfin, il a voulu réaffirmer sa confiance à tous les gendarmes qui doivent, sur le terrain, dans l'exercice de leurs fonctions, faire face de plus en plus à des situations extrêmement tendues.

C'est un message que tout chef, digne de ce nom, conscient de ses responsabilités et dans la tourmente – provoquée d'ailleurs par un véritable mouvement de subversion composé d'ultra-gauches, d'islamo-gauchistes, de radicaux religieux, d'immigrationnistes, d'anti-racistes, d'indigénistes, de décoloniaux, d'Antifas et autres délinquants professionnels comme cette famille Traoré – se doit de délivrer. Dans les moments difficiles, le chef doit prendre la défense de ses hommes. Et le général Christian Rodriguez l'a fait fort justement car il a bien compris que le pouvoir politique tétanisé par le caractère explosif de cette affaire montée en épingle ne le ferait pas, laissant l'ensemble des forces de l'ordre jetée en pâture aux nouveaux faiseurs de droits, aux nouveaux procureurs de la parole, aux nouveaux porteurs de certitudes. C'est ce message qu'aurait dû délivrer le ministre de l'Intérieur responsable de la sécurité et de l'ordre public. Par son propos, le directeur général de la gendarmerie fait preuve également d'un grand courage pour défendre ses hommes car il prend le risque de déplaire, d'une part au pouvoir politique parce qu'il voudrait lui forcer la main, d'autre part à ces agitateurs racialisés et radicaux qui pourraient réclamer sa tête.

Cette lettre du général Christian Rodriguez est donc, dans les

circonstances actuelles de chienlit dans laquelle s'enfonce le pays du fait de la démission des responsables politiques, tout à fait opportune et justifiée. Les Volontaires Pour la France appuient sa démarche et témoignent à tous leurs camarades gendarmes leur indéfectible soutien. Il faut bien comprendre que les individus interpellés par les forces de l'ordre, de plus en plus souvent dans des conditions violentes – on se demande d'ailleurs pourquoi – le sont parce qu'ils sont auteurs d'infractions et non pas à cause de leur couleur de peau.

La famille Traoré, dont le pedigree relatif aux violences, plaintes et condamnations est une histoire sans fin, voudrait faire croire l'inverse. Pour mémoire, Adama Traoré a été poursuivi par 17 procédures judiciaires (vols, trafic de stupéfiants, tentative de viol). Sa mort n'est pas due à sa couleur de peau. Et l'amalgame qui est fait par tous ces haineux de notre civilisation avec le décès de George Floyd aux États-Unis est intolérable et inacceptable. On voit bien d'ailleurs ce que vise ce mouvement de subversion guidé par cette famille de délinquants dangereux avec cette propagande développée depuis quatre ans par Assa Traoré, la sœur d'Adama, qui veut donner à la mort de ce dernier une dimension raciale. Il s'agit ainsi de menacer et faire pression sur la société française par le soulèvement des minorités agissantes afin de réussir à remettre en question la violence légitime de l'État.

L'étape suivante est évidente : empêcher toute action de rétablissement de l'ordre dans les quartiers difficiles, mais surtout empêcher toute action contre le séparatisme islamique qui serait alors considérée comme une action raciste de l'État, d'où l'imposition dans le discours médiatique du concept de racisme systémique. La partition de notre territoire avec ces enclaves étrangères serait ainsi pérennisée. Et pour provoquer le basculement, ces procureurs n'hésitent pas à échauffer les esprits avec des messages du type « la révolution est arrivée, il est temps de prendre les

armes », propos qui constituent un appel à la révolte armée et une incitation à la haine. Cela dit, les derniers développements de cette affaire provoquent un sérieux doute sur la lucidité de nos dirigeants qui semblent dépassés, tétanisés par la crainte d'un embrasement. En renonçant à l'exercice légitime de la force, ils aggravent la situation qui débouchera inévitablement sur des drames. Et les décisions et déclarations de ces derniers jours signent non seulement la démission de l'État et l'effondrement de l'État de droit mais mettent également en évidence la transgression flagrante et inacceptable de notre Constitution et des lois de la République par ceux-là mêmes qui en sont les garants.

Le ministre de l'Intérieur fait, en effet, la leçon aux forces de l'ordre, police et gendarmerie, comme si elles étaient coupables et en les menaçant d'aller traquer le racisme dans leurs rangs. Mais il ne dit pas un mot, ni du climat dans lequel elles doivent souvent intervenir, ni de la haine antiflic, ni des insultes racistes et des violences exercées sur elles précisément par les vrais racistes qui haïssent notre pays et son peuple. Alors, s'adressant ainsi aux forces de l'ordre, le ministre de l'Intérieur les considère comme coupables de présomption de racisme et entérine de fait l'amalgame imposé par les nouveaux procureurs. Circonstances aggravantes, il invente deux concepts : « le soupçon avéré de racisme » et « l'effacement des règles juridiques devant l'émotion ». Il crée ainsi une présomption de culpabilité pour les forces de l'ordre et ouvre la porte à tous les excès et à la loi de la jungle, c'est du moins ce que ceux qui veulent fracturer notre société auront compris. Et ils s'engouffreront dans la brèche car en donnant la primauté à l'émotion, le ministre n'empêche-t-il pas que la loi s'applique ?

La garde des Sceaux, quant à elle, a tenté de recevoir ce qu'il faut bien nommer la partie civile dans une affaire à l'instruction. Curieusement elle avait pourtant rejeté cette éventualité sachant que la loi le lui interdisait. Son

revirement est dû au fait que le président de la République lui-même lui a demandé de « se pencher » sur le dossier de la mort d'Adama Traoré. En acceptant de l'engager, elle a pris le double risque, d'une part de provoquer une polémique, la démarche étant illégale, d'autre part, d'essuyer un camouflet cinglant de la partie civile concernée, à savoir la famille Traoré conduite par Assa, la sœur d'Adama, n'ayant aucune idée des intentions perverses et cyniques de ces individus. C'est effectivement ce qui s'est produit. Assa Traoré et son avocat ont refusé l'entrevue

proposée, s'offrant même le luxe de rappeler avec arrogance à la garde des Sceaux que cela était contraire au principe de séparation des pouvoirs. Cet affront à la garde des Sceaux ne serait, en fait, qu'anecdotique s'il ne s'agissait en réalité d'une humiliation faite à la France.

On le constate, l'État pourtant parfaitement renseigné sur la situation alarmante par les services de renseignement est paniqué et tétanisé, incapable d'exercer son autorité et semblant ne plus maîtriser la situation. S'il est débordé par ce mouvement de subversion, les moyens de la police et de la gendarmerie ne suffiront pas pour rétablir l'ordre. Il est minuit moins une à présent, Monsieur le Président.

Général (2s) Antoine MARTINEZ

président des Volontaires Pour la France